



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mercredi 3 juin 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Louise Boudrias, Audrey Bureau, Mike Duggan, Laurence Gillot, Myriam Nadeau et Marc Phaneuf.

CE-2020-328

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE JEAN-XXIII - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM –
MARTIN LAJEUNESSE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Jean-XXIII, dossier RS-20-017, comme illustré au plan numéro CRO-20-072 du 14 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Jean-XXIII	Nord	Entre l'avenue de Buckingham et la rue Bélanger	En tout temps
Jean-XXIII	Sud	À partir de l'avenue de Buckingham, sur une distance de 20 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-072 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-329

AJOUT D'UN PASSAGE POUR PERSONNES ET MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- l'implantation d'un passage pour personnes sur la rue Victoria, à l'intersection de la rue Dollard-Des Ormeaux, dossier RS-20-077, comme illustré au plan numéro CRO-20-163 du 5 mai 2020;
- des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Victoria, dossier RS-20-077, comme illustré au plan numéro CRO-20-164 du 5 mai 2020, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Victoria	Sud	D'un point situé à 11 m à l'ouest de la rue Dollard-Des Ormeaux, sur une distance de 25 m vers l'est	En tout temps

Implanter une zone de stationnement pour horodateurs :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Victoria	Sud	D'un point situé à 14 m à l'est de la rue Dollard-Des Ormeaux, sur une distance de 6 m vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi
Victoria	Sud	D'un point situé à 23 m à l'est de la rue Dollard-Des Ormeaux, sur une distance de 12 m vers l'est	7 h à 17 h Lundi au vendredi

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Victoria	Sud	D'un point situé à 20 m à l'est de la rue Dollard-Des Ormeaux, sur une distance de 3 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément aux plans numéros CRO-20-163 et CRO-20-164 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-330

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT ACTIF DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT, DE L'ORÉE-DU-PARC ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - DANIEL CHAMPAGNE, ISABELLE N. MIRON ET LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a un Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains dont la subvention maximale accordée aux municipalités pour un projet est de 50 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE trois projets sont admissibles au Programme d'aide pour l'année financière 2020-2021 du gouvernement du Québec, soit :

- L'aménagement de bandes cyclables sur la rue Main, entre la rue Davidson Est et le boulevard La Vérendrye Est, représentant approximativement 765 m de bande cyclable dans le district électoral du Versant;
- La construction d'une piste multifonctionnelle en site propre du côté ouest sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre le boulevard Riel et le boulevard des Hautes-Plaines, représentant approximativement 1 066 m de piste dans le district électoral de l'Orée-du-Parc;
- L'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Bédard, entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et l'entrée au parc Cholette, sur la rue Corbeil, entre l'entrée au parc Cholette et la rue de la Guadeloupe et sur la rue de la Guadeloupe, entre les rues Corbeil et Isabelle, pour une longueur totale approximative de 860 m, permettant de relier le boulevard de la Cité-des-Jeunes à la rue Isabelle, dans le district électoral du Parc-de-la-Montagne-Sainte-Raymond;

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est requise pour toute demande de subvention de plus de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'approuver le dépôt par le Service des infrastructures de trois demandes de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles au projet et payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tous documents concernant cette demande.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2020-331

SOUSSION 2019 SP 337 - MODIFICATIONS À L'ÉCLAIRAGE - DIVERS PARCS - SECTEURS D'AYLMER ET DE BUCKINGHAM – PROJET NUMÉRO 18-3078 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE BUCKINGHAM ET DE DESCHÊNES – AUDREY BUREAU, MARTIN LAJEUNESSE ET MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Seguin Morris inc., 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux de modification à l'éclairage de divers parcs situés dans les secteurs d'Aylmer et de Buckingham, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 février 2020 pour chacun des parcs suivants :

Parc Aydelu - Secteur d'Aylmer : Pour un montant total de 415 437,01 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce parc;

Parc McAndrew – Secteur de Buckingham : Pour un montant total de 321 703,03 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce parc;

Parc Lakeview – Secteur d'Aylmer : Pour un montant total de 75 236,69 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ce parc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18005-028-94076	379 349,36 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3034 – Parc Aydelu - Éclairage – District électoral d'Aylmer – Madame la conseillère Audrey Bureau
18-18005-016-94077	293 757,74 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3078 – Parc McAndrew – Éclairage de terrain de balle – District électoral de Buckingham – Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse
18-17007-022-94078	68 701,13 \$	Plan quadriennal des parcs volets 1,2, 3 et plus - 17-3002 – Parc Lakeview - Terrain de tennis – District électoral de Deschênes – Monsieur le conseiller Mike Duggan
04-13493	35 328,41 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	35 240,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-332

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU, AFIN DE PERMETTRE LES TRAVAUX DE NUIT ET DE FIN DE SEMAINE POUR LE RACCORDMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC AU CHEMIN D'AYLMER - PROJET AMBASSADE CHAMPLAIN, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES – MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CM-2018-37 du 23 janvier 2018, approuvait le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant la construction des services municipaux requis afin de desservir le projet Ambassade Champlain, phases 1 et 2;

CONSIDÉRANT QU'une fermeture complète temporaire du chemin d'Aylmer, entre le chemin Allen et la rue Chaudière, pour une durée d'environ trois jours consécutifs, est requise pour permettre la réalisation conforme et sécuritaire des travaux de raccordement du réseau d'aqueduc, incluant la réfection de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de minimiser l'impact sur la circulation et d'assurer la réalisation des travaux en continu pendant une fin de semaine, une dérogation à l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau est nécessaire pour effectuer des travaux en dehors des heures permises (du lundi au samedi entre 7 h et 21 h), soit de vendredi 21 h au samedi 7 h et du samedi 21 h au lundi 5 h :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- une fermeture complète temporaire du chemin d'Aylmer, entre le chemin Allen et la rue Chaudière, pour une durée d'environ trois jours consécutifs, pour permettre la réalisation conforme et sécuritaire des travaux de raccordement du réseau d'aqueduc, du vendredi 9 h au lundi 5 h, pendant une fin de semaine dont la date est à déterminer au courant des mois de mai, juin ou juillet 2020;
- une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux du vendredi 21 h au samedi 7 h et du samedi 21 h au lundi 5 h, pendant une fin de semaine dont la date est à déterminer au courant des mois de mai, juin ou juillet 2020.

Adoptée

CE-2020-333

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE PONT NOIR SITUÉ DANS LE CORRIDOR DU RAPIBUS, ENTRE LE BOULEVARD DE LA GAPPE ET LE BOULEVARD DE LA CARRIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - NATHALIE LEMIEUX

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais (STO) doit réaliser des travaux de réfection sur le pont Noir situé dans le corridor du Rapibus, entre le boulevard de la Gappe et le boulevard de la Carrière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus entre le 15 juillet et le 15 décembre 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient s'échelonner sur environ 22 semaines;

CONSIDÉRANT QUE la STO souhaite effectuer une partie des travaux de nuit et le dimanche, le tout afin de respecter l'échéancier dicté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soient du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la STO à faire réaliser des travaux de réparation sur les trois piliers du pont Noir, de nuit et le dimanche, pour une période d'environ 22 semaines entre le 15 juillet et le 15 décembre 2020;
- demande à la STO d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2020-334

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement numéro 839-2018 sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté, à la demande de l'ARPE-Québec, de fournir des services de type « Points de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées à la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE l'ARPE-Québec a révisé sa grille de compensation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- entérine le protocole d'entente de partenariat avec l'ARPE-Québec sur les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante greffière à signer l'entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée

CE-2020-335

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 19 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 18**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 19, de la liste des réquisitions numéro 19 ainsi que la liste des embauches numéro 18 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	70 812,66 \$	11 au 15 mai 2020
Liste PD numéro 19	Pièces de comptes à payer	279 990,41 \$	11 au 15 mai 2020
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	2 879,36 \$	11 au 15 mai 2020
Liste des embauches numéro 18	Embauche du personnel temporaire	128 315,87 \$	3 au 9 mai 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-336

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-20 POUR UN MONTANT TOTAL DE 208 632,18 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 MAI 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-20 d'un montant de 208 632,18 \$ pour la période du 14 au 20 mai 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2020.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Avril 2020

CE-2020-337

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME JULIE SÉNÉCHAL À UN SURCROÎT DE TRAVAIL AU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJETS, DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS POUR LA PÉRIODE DU 28 MAI 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur de projets, développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de sept mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Julie Sénéchal à titre de coordonnateur de projets, Développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de sept mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-338

SOUSSION 2020 SP 108 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DE BALAYURES DE RUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Uteau, 363, montée de la Source 101, Cantley, Québec, J8V 0G6, pour le transport et la disposition de résidus de balayures de rues, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour quatre ans de 2 843 713,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 21 avril 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2021 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31240-444-94079	649 172,36 \$	Balayage et arrosage – Transport - Enfouissement
04-13493	30 916,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	30 839,36 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mai 2020.

Adoptée

CE-2020-339

SOUSSION 2020 SP 019 - PROGRAMME DE RESURFAÇAGE 2020 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le programme de resurfaçage 2020, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 527 895,37 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mai 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à la date d'adjudication et se terminera au 15 novembre 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31210-521-94080	274 999,99 \$	Rues pavées – Entretien et réparation – Infrastructure
02-41541-521-94081	255 810,00 \$	Ajustements des structures – Entretien et réparation - Infrastructure
06-30868-004-94082	300 000,00 \$	Travaux de réfection du réseau routier – Travaux publics - Rapiéçage
06-30868-005-94083	1 200 000,00 \$	Travaux de réfection du réseau routier – Travaux publics - Méga-rapiéçage
06-30868-006-94084	277 495,41 \$	Travaux de réfection du réseau routier – Travaux publics - Interventions palliatives
04-13493	109 932,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	109 657,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2020.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif